La Lettre Orée

ENTREPRISES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
www.oree.org > 1er site d'information sur le management environnemental

éditorial

Quinze ans d'expérience du terrain, voués au partage et à la mutualisation des bonnes pratiques. Quinze ans en faveur de la gestion collective de l'environnement. Quinze ans qui offrent à Orée le recul nécessaire pour analyser rétrospectivement l'évolution des problématiques environnementales.

Depuis 1992, celles-ci ont investi la scène médiatique et le débat politique ; elles tiennent désormais une place primordiale dans les priorités des Français.
Mais en dépit de quelques avancées technologiques significatives, les pressions d'origine anthropique mettent toujours en péril l'équilibre de nos sociétés.
Bon nombre d'indicateurs environnementaux présentent des évolutions inquiétantes. Les secteurs Transports et Bâtiments ont vu leurs besoins énergétiques s'envoler. La consommation des espaces, naturels ou agricoles, progresse quant à elle plus rapidement que la population. Appauvrissement des sols, érosion de la biodiversité ou raréfaction des ressources non renouvelables : les conséquences de cette artificialisation sont nombreuses, et potentiellement irréversibles.

Parce qu'il est urgent de mettre en œuvre les solutions pragmatiques qui nous permettront de répondre de manière transversale à l'impératif écologique, il est plus que temps d'engager une véritable réflexion prospective privilégiant une approche territoriale du développement durable. Et de se poser la question de la répartition de l'accès au sol « ressource » et du choix des priorités.

Tel est l'objet de la troisième édition du Colloque Orée organisé avec Valeurs Vertes ce 24 septembre au Sénat, qui réunit, cette année encore, des personnalités de renom, qui s'impliquent quotidiennement pour faire de cet impératif le fil conducteur des futures politiques d'aménagement du territoire. Merci a chacun d'entre eux de nous aider à réfléchir collectivement à ce que pourraient être les territoires dans 15 ans.

Sylvie BÉNARD,
présidente de l'Association *Orée*

D'ici à 15 ans, quelle vision partagée du territoire pour l'économie et l'environnement

Comment intégrer sur un territoire l'environnement et le fonctionnement des écosystèmes dont notre avenir dépend, sans menacer l'économie sur laquelle repose le bien-être de nos sociétés ? Cette question pose certainement le principe d'une nouvelle approche de l'aménagement du territoire, non plus basée sur les conflits d'usages et d'intérêts, mais sur une mise en cohérence des politiques découlant d'une vision partagée, européenne, régionale et locale.

Le territoire est une notion complexe qui englobe des réalités multiples ; il désigne un espace géographique donné, un espace vital nécessaire à une espèce pour vivre et se reproduire, enfin un espace politique et juridique où s'exerce une autorité. Un ensemble de rapports de propriétés, régis chacun par des « rites d'appropriation », qualifient le dit territoire qui voit naturellement se développer des conflits d'usages.
Tout l'enjeu du développement durable est de sortir de ces conflits d'intérêts, de concilier sur un même espace nos différentes activités et de fonder l'économie sur sa durabilité écologique. A cause, ou grâce, aux défis écologiques et énergétiques, les politiques d'aménagement du territoire doivent ré-apprendre à intégrer les activités humaines à leur environnement et cadre naturels. Pour cela, elles devront opérer dans trois directions : stopper le développement inconsidéré des infrastructures, résister à l'étalement urbain et à l'artificialisation de l'espace, et sortir d'un modèle agricole unique, intensif et industrialisé.

Mais de nombreux écueils freinent cette démarche. La profusion des lois, la complexité des règlements, un trop grand nombre de niveaux de décisions et d'échelons territoriaux ne facilitent pas la concrétisation d'opérations innovantes.
Le deuxième écueil vient du changement de comportement nécessaire et partagé pour promouvoir rapidement une gestion soutenable des espaces, compatible avec une sobriété énergétique, des objectifs qualitatifs d'alimentation, et la conservation des écosystèmes.
Un troisième écueil fait référence au temps : une politique d'aménagement durable s'élabore et se

réalise sur le long terme et s'accommode mal du court terme, lié à la durée des mandats électifs ou aux performances financières immédiates dans le cas des entreprises.
On peut espérer que l'Union européenne puisse jouer un rôle moteur dans la gestion durable des territoires. Avec la Charte de Leipzig adoptée le 24 mai 2007 et l'Agenda territorial de l'UE, villes et régions deviennent les deux niveaux institutionnels privilégiés de la mise en oeuvre des politiques de l'Union européenne.

Depuis quinze ans, notre association développe une culture de la concertation et du partenariat privé/public pour construire une culture partagée de l'environnement. Notre colloque s'inscrit très concrètement dans les préoccupations du « Grenelle » auquel *Orée* participe. Ce dernier n'est-il pas une première étape vers une vision partagée du territoire plutôt que l'aboutissement d'un processus ? Un acte fondateur vers la construction d'une société, non plus basée sur la satisfaction des intérêts sectoriels mais sur des choix partagés ?

Nadia Loury, déléguée générale

Valeurs Vertes

Depuis 15 ans, Valeurs Vertes a su rester un magazine indépendant, pionnier, au service du développement durable, une idée qui porte les espoirs du 21e siècle.

Nous avons fait tomber bien des cloisonnements pour imaginer ce que pourrait être un monde au futur qui serait environnemental et économique, viable et séduisant.

Depuis plus de 7 ans, nous organisons trois fois par an, sous le haut patronage du Président Christian Poncelet, les « Entretiens Écologiques du Sénat Valeurs Vertes » avec des partenaires et des intervenants venus de tous les horizons sur des sujets d'actualité apportant aux débats un éclairage pragmatique et original.

Valeurs Vertes est vendu en kiosques tous les deux mois et par abonnement. Ses lecteurs sont des dirigeants de grandes entreprises, des PME-PMI, des ingénieurs, des directeurs de communication, du marketing, technique, des élus, des hauts fonctionnaires, des étudiants, des financiers spécialisés, des gestionnaires de fonds, des particuliers, etc.

C'est grâce à votre soutien, abonnements et publicités, que nous avons réussi à défendre le développement durable, seul futur possible pour un monde qui ne souhaite ni retour archaïque, ni progrès délirant.

DANIELLE NOCHER
Fondatrice, directrice de la publication et de la rédaction

Témoignages

Le rôle des pôles de compétitivité

Nathalie Homobono,
directrice de l'Action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi

Les pôles de compétitivité ont été créés pour mettre en synergie, sur un territoire donné, les entreprises, les universités et les laboratoires, autour d'une thématique technologique en priorité mondiale ou à vocation mondiale. Ce sont de formidables outils de concentration des compétences, au service du développement des entreprises et de l'emploi ; ils jouent donc un rôle structurant pour le territoire.

Autour du concept de pôles de compétitivité, s'est désormais développée une réflexion d'excellence dans tous les domaines qui favorisent le développement des entreprises et qui ont vocation à faire de ces territoires des terreaux de compétitivité. Ainsi l'ensemble des acteurs publics (État et ses établissements publics, collectivités territoriales et relais locaux des entreprises) concourant au développement de la Recherche et Développement et de l'innovation concentrent une part notable de leurs moyens sur les pôles de compétitivité.

D'autres aspects importants se structurent en appui : ainsi en est-il de la formation et de l'adaptation des compétences des personnels dans les entreprises pour accompagner l'évolution de ces pôles et leur ancrage dans les territoires.

Formons le vœu que ces « déclencheurs et accélérateurs de développement », selon la formule de l'OCDE, soient créateurs de richesses.

L'avenir des humains dans la biodiversité

Jacques Weber, directeur de l'Institut français de la biodiversité

« Mais à quoi servent donc les baleines, les éléphants, les ours ? Et que ces guêpes sont agaçantes, tuons-les ; quant aux bactéries, il convient de les éradiquer... ». Une vision de la biodiversité usuelle classe ainsi les organismes vivants en « je t'aime » et « je te hais », « utiles » ou « inutiles », cette classification donnant ensuite lieu à rationalisation, comme tous les préjugés.

La biodiversité est faite de la multiplicité des interactions entre organismes vivants, des virus aux baleines et aux séquoias, en passant par les humains. Sans bactéries, pas d'aliments fermentés, pas d'épiderme sain, pas de digestion de nos aliments donc pas de vie humaine.

Nous ne pensons pas aux quatre kilogrammes de bactéries intestinales sans lesquelles nos délicieux repas ne pourraient être... Le rôle des micro-organismes du sol dans la production des végétaux que nous consommons, dont nous apprécions l'ombre, les fleurs, le bois et les textiles, ne nous est pas perceptible : il est pourtant bien réel.

La conservation de la « biodiversité » est, en fait, la conservation de la multiplicité des interactions entre organismes du monde vivant. Nous en faisons partie : il y va de la présence humaine sur terre dans quelques générations.

Les entreprises réalisent qu'elles dépendent en proportion variable mais toujours importante de la biodiversité, que ce soit pour leurs matières premières, leurs technologies, leurs produits donc leurs profits.

Un métal comme l'uranium est très soluble dans l'eau : pour qu'il existe sous forme de filons, il a fallu le travail de bactéries, une oxydoréduction : ainsi, même l'industrie nucléaire est en dette à l'égard du monde vivant.

Nous faisons partie intégrante du monde vivant, des chaînes d'interactions entre organismes. Nous tirons grand profit individuel et collectif de services que nous obtenons gratuitement du monde vivant. Il est encore peut-être temps de prendre conscience de notre dette à l'égard du reste du monde vivant et de commencer à l'assumer : en cela, les sociétés « primitives » ne sont pas toujours celles que l'on croit.

Les Agenda 21 sont-ils réalisables ?

Michel Mousel,
Président Fondateur de l'association 4D

Dans le délai qui nous est proposé, en Europe (mais on peut élargir au monde entier) 80 % de la population vivra dans les villes, et même 90 % dans 7 des États membres ; rien n'indique pour l'instant que nous aurons su enrayer le mal vivre urbain. Dans le même délai, on aura (ou pas) pris le virage vital pour ce siècle : renoncer à l'urbanisation du gaspillage énergétique. C'est que la crise sociale et la crise écologique urbaine ne sont pas seulement parallèles, elles s'alimentent l'une l'autre. Quelques exemples de ces cercles vicieux :

- coût du logement – étalement urbain – désertification des services et commerces – isolement (enfermement) de catégories de la population – cloisonnement social
- Désertification services et commerces – dépendance de l'automobile – dégradation environnementale – perte d'identité de la ville
- Dégradation environnementale – mobilité résidentielle – périurbanisation - aggravation des cloisonnements sociaux... difficulté de la gouvernance des territoires

La dérégulation de la politique des territoires a accéléré ces processus. C'est donc de façon convergente que l'on doit retrouver les solutions politiques aux deux crises et retrouver une cohérence entre les actions au niveau des territoires et au niveau planétaire.

Comment ne pas gaspiller l'énergie

Michèle Pappalardo,
présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Les agglomérations sont le lieu principal de consommation d'énergie des bâtiments.
Or, le relâchement du tissu urbain actuel se traduit par une augmentation des dépenses énergétiques de l'habitat. Une maison consomme par m² de l'ordre de 10 à 20 % de plus d'énergie primaire qu'un logement collectif. La densification du logement et la réhabilitation énergétique du parc le plus consommateur sont nécessaires pour réduire les gaspillages d'énergie.
Les agglomérations sont aussi les lieux où s'effectue la majorité des déplacements. Un tiers des déplacements de courte distance se fait à l'intérieur des unités urbaines, un tiers sur le reste de l'agglomération étendue. Le dernier tiers, en forte croissance, se fait sur l'interurbain de proximité.
En conséquence, un peu plus de 40 % des consommations d'énergie des transports terrestres y sont consommés et la majorité des polluants de l'air et des nuisances sonores y sont émis.
Ne pas gaspiller l'énergie de chauffage des bâtiments et de transport pour desservir ces bâtiments nécessite donc d'optimiser les formes urbaines à chaque fois que cela est possible.
Pour cela, l'ADEME se fixe deux grands objectifs à décliner avec les décideurs :

- réaliser une ville « à portée de main » pour limiter les besoins et réduire les impacts des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, des émissions polluantes, des nuisances sonores, du gaspillage spatial ;
- proposer une ville énergétiquement performante et diversifiée pour réduire les dépenses et limiter le recours aux énergies fossiles en développant les énergies renouvelables et les filières correspondantes.

Villes et campagnes : comment gérer la cohabitation ?

André Barbaroux, directeur général de la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer)

La protection des terres agricoles
La ressource foncière est aujourd'hui menacée (- 60 000 ha/an) alors que les besoins fonciers de l'humanité augmentent (alimentation, développement économique, biodiversité, biocarburants, biochimie, lutte contre le réchauffement climatique via la captation de carbone par les végétaux).

Economiser l'espace s'impose

- Ce n'est pas impossible : avec le même niveau de développement, l'Allemagne consomme une fois et demi moins de terres et vient de décider de réduire cette consommation de moitié dans les dix ans.
- Les outils spécifiquement dédiés à la protection des espaces agricoles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu : le zonage urbain est trop volatil et soumis aux influences locales et le « zonage agricole » est inopérant et non général.

Pour mettre un terme à ce gâchis foncier, des moyens existent :

- *Connaître.* Mettre en place des observatoires fonciers (safer) pour avoir une vision claire des phénomènes fonciers qui sous-tendent le développement et souvent l'anticipent.
- *Protéger* les terres agricoles par un zonage pérenne, établi en concertation avec les collectivités territoriales. La procédure de déclassement est difficile, à une autre échelle que communale. (Au Québec, en 1978 la loi a imposé le zonage des terres agricoles en liaison avec les municipalités ; aucun déclassement n'est possible sans l'autorisation expresse d'une « autorité administrative indépendante »).
- *Renouveler la politique urbaine.* Favoriser « la construction de la ville sur la ville » de manière raisonnée : recycler le foncier urbain (friches urbaines, densification raisonnée de certains quartiers), fiscalité urbaine, droits à construire, proscrire l'urbanisme commercial horizontal, lotissements centrifuges....
- *Revoir la gouvernance des zonages et de l'urbanisation*. En s'inspirant de ce qui se passe à l'étranger, il apparaît opportun de préconiser la gestion de l'aménagement et de l'urbanisation à 2 niveaux : planification urbaine (SCOT) au niveau régional, constructibilité et règles d'urbanisme pour les intercommunalités.

Le rôle des nouvelles technologies

Henry Marty-Gauquié, directeur, représentant du Groupe BEI à Paris

Par ses stratégies de Lisbonne (2000 et 2005) et de Göteborg (2001), *l'Union européenne est la seule puissance économique continentale à avoir pleinement décidé de mettre en œuvre la régulation économique voulue par le Protocole de Kyoto* pour prévenir le changement climatique. A cette fin, elle s'est dotée d'un « policy mix » contraignant fondé sur trois composantes :

- La coercition : interdiction de certains comportements et 'solvabilisation' de la rareté par l'ETS européen (entré en vigueur en 2005) et des objectifs quantitatifs en matière d'énergie et de pollution ;
- L'incitation : appui aux réformes de gouvernance et de comportements individuels, programmes opérationnels (Life+, ETAP) et outils budgétaires (PCRD, CIP, etc.) ou financiers (Groupe BEI) ;
- La sensibilisation de l'opinion en faveur de l'objectif collectif.

Pour autant, le succès est perfectible : en effet, la mise en œuvre de cette stratégie est affectée par la faiblesse de la coordination entre les pays membres, l'application hétérogène des mesures selon les pays et la diversité (donc le manque de lisibilité) des instruments.

Si la politique économique s'avère insuffisante, la réponse par le marché est-elle la clé de l'évolution en faveur de la prévention du changement climatique ? Depuis 2000, les investissements USA + EU-15 dans *les écotechnologies ont crû de manière très significative*, passant de 800 millions à 3,6 Mrds USD en 2006 (dont, respectivement, 414 millions et 1,1 milliard en Equity). Les écotechnologies sont ainsi passées à la 3e place des investissements technologiques dans les pays OCDE, derrière les ICT et les biotechnologies.

Paradoxalement, *c'est aux USA que l'essor de l'éco-innovation est le plus intense* (les investissements en éco-technologies européens représentent 20 % du total mondial, ceux des USA 70 %), alors même que la gouvernance n'a pas officiellement souscrit à l'urgence de la prévention du changement climatique et aux mécanismes de Kyoto. Les causes de ce paradoxe sont à rechercher dans le dynamisme et la souplesse du marché, la puissance technologique et le caractère continental de l'économie.

Le consensus général des analystes [1] est de considérer que les écotechnologies seront « la plus grande opportunité économique du 21e siècle », quelle que soit d'ailleurs l'évolution des mécanismes internationaux de régulation du changement climatique. Ainsi, il peut être affirmé que *l'inaction des États-Unis n'est qu'apparente et diffuse* : l'exemple des USA semble démontrer que les facteurs culturels, les lois du marché et la constitution de chaînes continues de l'innovation peuvent être plus efficaces que l'approche volontariste.

Pour autant, les perspectives européennes restent résolument positives. En effet, l'Europe dispose du potentiel économique, technologique et humain pour être à la pointe des nations dans ce domaine.

En outre, bien qu'imparfaite et récente, cette politique porte ses fruits ; la vigueur du marché intérieur européen et les réformes de structures en cours sont de nature à rassurer les investisseurs sur la capacité de l'Europe à soutenir et à rémunérer l'innovation technologique environnementale.

1- cf. les rapports 2006 des agences de promotion des technologies durables comme TDDC (Canada), Ademe (France), de l'OCDE ou d'acteurs du marché (SBV Alliant).

Les innovations agricoles porteuses d'avenir

Hervé MORIZE, président de la Société des agriculteurs de France

La Société des agriculteurs de France est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, une Organisation Non Gouvernementale dont l'objet est de porter le progrès en agriculture et ce, depuis sa création il y a 140 ans.

Pour la SAF, ce progrès, synonyme d'innovation, est indispensable aux Entreprises agricoles pour répondre demain aux défis qui se posent à l'Agriculture : nourrir 9 milliards d'individus avec une alimentation d'une qualité croissante, participer à la fourniture d'énergie renouvelable, de biochimie et de biomatériaux, lutter contre le réchauffement climatique, préserver les ressources naturelles : eau, sol, air. L'Agriculture est à l'origine de notre existence actuelle. Parce qu'elle a toujours intégré les innovations, les humains parviennent à vivre sur la planète Terre.

Croissance et Environnement doivent être croisés pour réussir dans le futur végétal et animal. Dans les itinéraires techniques de production, dans les outils de précision, dans la sélection génétique moderne. Il est indispensable que la France reste leader dans la recherche agronomique publique et privée qu'il faut encourager. Toutes ces innovations doivent être accessibles pour les chefs d'entreprise agricole qui sauront les mettre en œuvre car, responsables et formés, ils assurent la sécurité de notre alimentation et la sécurité de notre environnement. Notre avenir avec les agriculteurs est de comprendre ensemble.

TRIBUNE

« Conscient de l'enjeu majeur que représente l'environnement pour chacun, 3M ne conçoit pas son management de l'innovation sans y associer son éthique environnementale. Toute l'entreprise est ainsi mobilisée autour de programmes internes, destinés à diminuer, toujours plus et de manière significative, les impacts de ses activités industrielles sur l'environnement mais aussi ceux générés par ses produits tout au long de leur cycle de vie. Cette implication n'est pas nouvelle, puisque cela fait maintenant plus de 30 ans que 3M met en œuvre des initiatives concrètes sur l'ensemble de ses sites et au sein de ses organisations. En 2006, le groupe s'est fixé trois objectifs à atteindre d'ici fin 2010 :
– réduire les émissions de COV de 25 % ;
– réduire la production de déchets de 20 % ;
– améliorer l'efficacité énergétique de 20 %.
3M s'engage par ailleurs localement auprès d'acteurs institutionnels et économiques en organisant des actions de sensibilisation. »

Guy DEVIESE,
directeur de l'Environnement
3M en France

« Depuis plusieurs années, la société **Alma Consulting Group** (850 collaborateurs, 153 M€de CA) s'est fortement impliquée dans **les problématiques liées à la fiscalité environnementale** et a mis en place de nombreux outils de réflexion, de sensibilisation et de préconisation pour ses clients (un peu plus de 9 000 entreprises).
Proche des problématiques rencontrées par les entreprises, Alma Consulting Group a proposé la création d'un **Crédit d'Impôt Environnement** au profit des entreprises, lors de son Colloque en mai 2005 et dans un Livre Blanc.
A l'instar du Crédit d'Impôt Recherche (dont l'efficacité n'est plus à démontrer), ce crédit d'impôt aurait le double avantage d'être **simple à mettre en œuvre**, notamment pour les petites et moyennes entreprises, et de **prendre en compte tous les comportements des entreprises en faveur de l'environnement**, en ayant une influence déterminante sur l'orientation de celles-ci vers des choix écologiquement responsables, quel que soit leur secteur d'activité. »

Sophie DAVET,
directeur général en charge du Pôle fiscal et financier
Alma Consulting Group

Pollutec HORIZONS

Capteur d'avenir

Paris-nord villepinte, France
du 27 au 30 novembre 2007

Salon des solutions d'avenir au service des enjeux environnementaux et économiques, Pollutec Horizons accueillera 1 500 exposants.
A l'écoute permanente du marché et toujours attentifs aux attentes des professionnels du secteur, les organisateurs de Pollutec ont choisi d'accompagner ces évolutions et d'en anticiper les conséquences en développant, à côté des techniques de prévention et de protection des pollutions, de nouvelles thématiques d'avenir. Il ne s'agit plus aujourd'hui de traiter seulement les pollutions mais également d'optimiser les ressources, de lutter contre le changement climatique, de préserver la santé des personnes...
Pollutec Horizons couvre bien sûr les secteurs traditionnels tels que Traitement des pollutions ou Analyse-Mesure-Contrôle. Son offre est par ailleurs enrichie de nouveaux sujets d'actualité largement développés : économies d'eau, recyclage, énergies renouvelables (avec un accent particulier sur le biogaz et la géothermie), efficacité énergétique et maîtrise de l'énergie, lutte contre les gaz à effet de serre, bâtiment durable, mobilité urbaine, photocatalyse, éco-conception et technologies propres, achats responsables, protection des milieux naturels, santé et environnement....

Demandez vite votre badge d'accès gratuit sur le site www.pollutec.com avec le code secret : OR

> ZOOM *Orée*

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT :
Les propositions d'*Orée* sont en ligne

Orée prend part à la préparation du Grenelle de l'environnement qui se tiendra très prochainement. Dans cette perspective, elle porte d'ores et déjà trois séries de propositions qui couvrent les thématiques des ateliers suivants :

- *Groupe de travail 2* : **Préserver la biodiversité et les ressources naturelles**
  > Création d'un mécanisme international d'expertise scientifique (IMoSEB) en biodiversité
  > Création d'une structure collégiale consacrée à la biodiversité rassemblant les parties prenantes du domaine
  > Approfondissement de la question « Comment intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises ? »
- *Groupe de travail 5 :* **Construire une démocratie écologique : gouvernance et institutions**
  > Méthode de mise en place d'une expertise environnementale d'excellence
- *Groupe de travail 6 :* **Promouvoir des modes de développement écologique favorables à la compétitivité et à l'emploi**
  > Création d'un observatoire national des parcs d'activités
  > Mesures pour promouvoir l'écologie industrielle
  > Mesures pour généraliser les initiatives d'éco-conception

Ajoutons que notre Présidente, Sylvie Bénard, a été officiellement nommée au titre de personne morale associée dans le groupe de travail 6 portant sur la promotion de modes de développement écologique favorables à la compétitivité et à l'emploi. De même, Alex Receveau, ancien président et toujours membre actif de notre association, prend part aux réflexions de ce groupe de travail, au titre de sa participation au Conseil national de développement durable, au sein duquel il représente *Orée*.
Pour découvrir nos propositions, rendez-vous sur le *www.oree.org*, rubrique *Évènements*

> ***Contact : Nadia Loury, loury@oree.org***

Rencontre

avec **Philippe Braidy,** Directeur du développement territorial de la Caisse des dépôts et consignations

Partenaire de long terme des collectivités territoriales, à travers son activité d'investisseur dans des projets locaux de développement, la Caisse des dépôts et consignations participe aussi à de nombreux projets en faveur de la protection de l'environnement, en écho aux nouvelles attentes de la société.

*Orée – **Quels sont les modes d'accompagnement et les outils mis en place par la Caisse des dépôts et consignations en faveur du financement de projets structurants pour le développement durable des territoires ?***

Ph. B. : L'une des principales missions de la CDC consiste à soutenir les projets de développement des territoires par ses interventions financières auprès des collectivités territoriales et des acteurs locaux. Cette mission recouvre deux types d'interventions : d'une part, le financement du logement social ou de la politique de la ville et, d'autre part, des investissements en fonds propres contribuant au développement économique local.

Dans le domaine du logement social que la Caisse des dépôts finance grâce aux ressources du Livret A, nous avons mis en place un prêt spécifique : le prêt *Énergie Performance*, pour faciliter la construction de logements sociaux neufs économes en énergie. Ce prêt permet aux organismes HLM de financer le surcoût lié à la construction de bâtiments atteignant le niveau du label *Très Haute Performance Énergétique* ; ce label suppose une consommation énergétique inférieure de 20 % à la consommation réglementaire de référence.

En matière de développement économique local, notre activité d'investisseur, qui représentera environ 300 M€ en 2007, contribue notamment aux politiques de développement durable des collectivités locales : en premier lieu par une intervention dans des opérations d'immobilier tertiaire, commercial ou de logements ; nous souhaitons faire de la protection de l'environnement et de l'efficacité énergétique une des priorités de nos investissements ; en second lieu par un renforcement des investissements dans des projets locaux de production d'énergie renouvelable (éolien, biomasse, micro hydraulique, photovoltaïque...) et enfin par le soutien apporté par la CDC à la création d'emploi dans le secteur de l'économie sociale ou, via le Fonds de Cohésion Sociale dont elle assure la gestion, au développement du micro crédit en France.

*Orée – **Quels sont les objectifs 2008 de la Mission climat initiée par la CDC ? Comment se traduit votre action en faveur du développement international de la finance carbone ?***

Ph. B. : La Caisse des dépôts s'est engagée depuis 1999 dans le développement des outils de la « finance carbone » contribuant à la lutte contre le changement climatique : création et gestion du registre national des permis d'émission de gaz à effet de serre par le système informatique *SERINGAS*, également adopté par quatorze autres Etats, initiative de la création de l'un des premiers fonds privés d'investissement en actifs CO_2, le *Fonds Carbone Européen*, contribution au développement du « marché du carbone » avec la création de *Powernext Carbon* et le développement de *Sagacarbon*, premier courtier entièrement dédié au marché des quotas.

En 2008, la CDC expérimentera un mécanisme innovant : les « projets domestiques CO_2 », qui visent à donner une valeur financière aux réductions d'émissions dans 3 secteurs économiques très émetteurs en France : l'agriculture, les transports et le bâtiment. Utilisant l'un des mécanismes de projets du Protocole de Kyoto (la mise en œuvre conjointe), nous proposons de faciliter les démarches des maîtres d'ouvrage sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets et d'acheter les réductions d'émissions certifiées sur la période 2008-2012.

*Orée – **Dans quelle mesure la CDC peut-elle intervenir pour favoriser les partenariats mutli-acteurs (partenariats publics/privés), dans le cadre d'une approche territoriale et prospective du développement durable, aujourd'hui préconisée par Orée ?***

Ph. B. : La Caisse des dépôts est un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique. Nous travaillons donc de longue date avec nos filiales en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs économiques.

Aujourd'hui ces partenariats prennent pour nous principalement deux formes : la première est notre rôle d'actionnaire de plus de 450 sociétés d'économie mixte, sociétés créées par les collectivités locales avec des partenaires privés. La seconde s'est développée plus récemment : il s'agit des « contrats de partenariat » qui permettent aux collectivités publiques de confier, dans un contrat global, à des partenaires privés, le financement d'investissements nécessaires au service public, la construction d'équipements et leur gestion.

Nous participons à la réalisation de nombreux projets utilisant ces outils dans le domaine du développement durable : gestion des déchets, production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique... C'est le signe que les acteurs locaux ont vraiment intégré la préservation de l'environnement à leurs projets de développement et que ces projets ne sont plus seulement des enjeux de financement public mais qu'ils sont au cœur du développement économique.

Orée
Entreprises, territoires et environnement

Directeur de la publication : Nadia Loury • Rédaction : Valérie Derégnaucourt • Maquette : Communication visuelle > 05 49 07 87 84 • Crédits photos : Sénat, Eric Nocher, JLI, GoodShoot, Caisse des dépôts et consignations (JM. Pettina) • Périodicité : lettre bimestrielle • ISSN : 1293-2426 •
Association Orée (association de droit local à but non lucratif) 42, rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris
Tél. : 01 48 24 04 00 • Fax : 01 48 24 08 63 • Site internet : www.oree.org
e-mail : oree@oree.org • loury@oree.org • deregnaucourt@oree.org • bantchik@oree.org • coulon@oree.org •